



F.S.U.

Réparer les injustices,
Reconstruire la confiance.

Retraites 2013

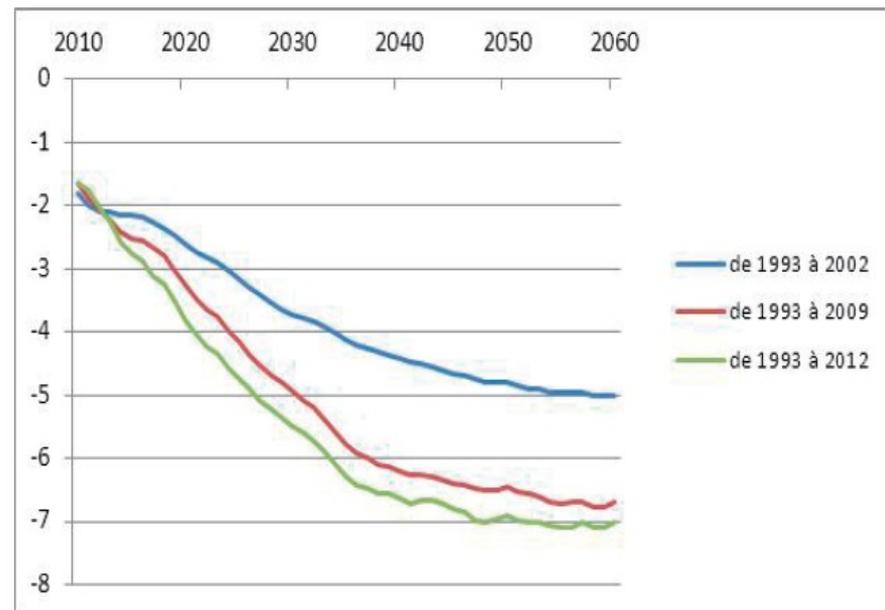
Avec la FSU, mobilisons nous !

Retraites 2013

- Des réformes brutales et injustes
- Les fausses évidences
- Les mesures 2013
- Les orientations défendues par la FSU
- Financer les retraites

Des réformes brutales et injustes

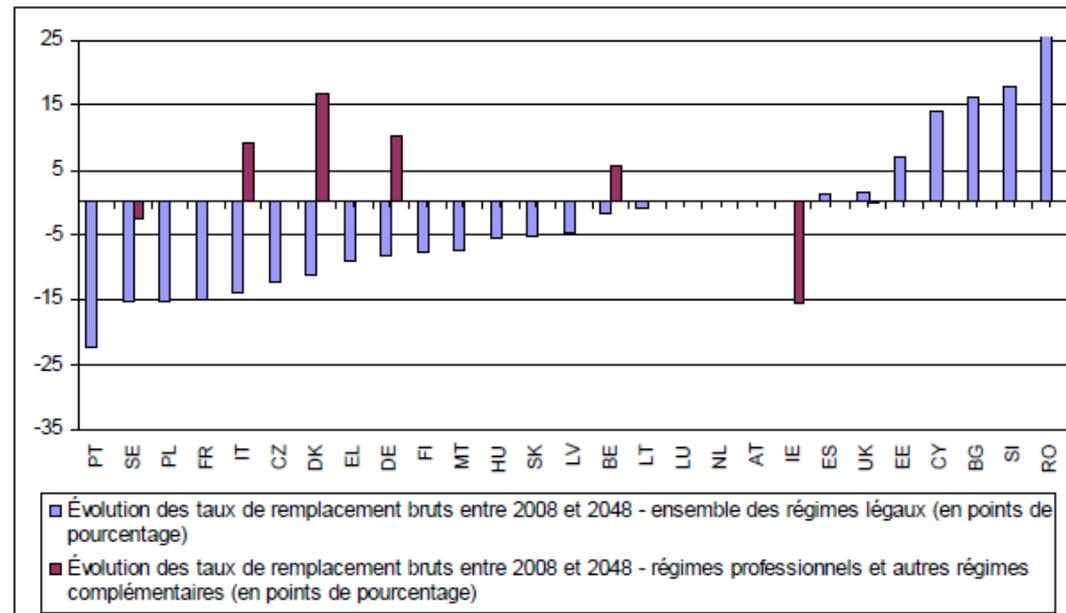
La part des pensions dans le PIB à l'horizon 2040 recule de 6,5 points du fait des réformes de 1993 à 2011 caractérisées par le refus d'augmenter les ressources des retraités alors qu'ils seront plus nombreux (INSEE).



Source : Insee (Destinie 2), hypothèses scénario B. Lecture : en 2040, les réformes intervenues de 1993 à 2002 ont réduit la part des pensions dans le PIB de 4,4 points ; celles intervenues de 1993 à 2009 l'ont réduite de 6,2 points.

Des réformes brutales et injustes

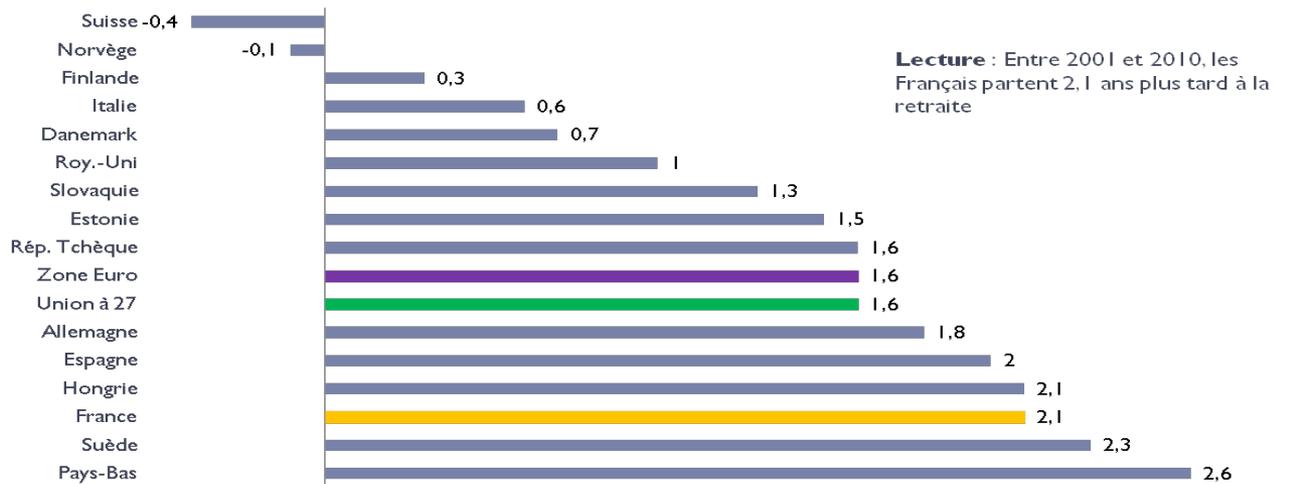
Graphique 2: Évolution prévue des taux de remplacement des régimes de retraite légaux et complémentaires entre 2008 et 2048 (en points de pourcentage)



Pour la sévérité des réformes, la France est en 4^{ème} place dans l'Union Européenne (Source : Commission Européenne 2012).

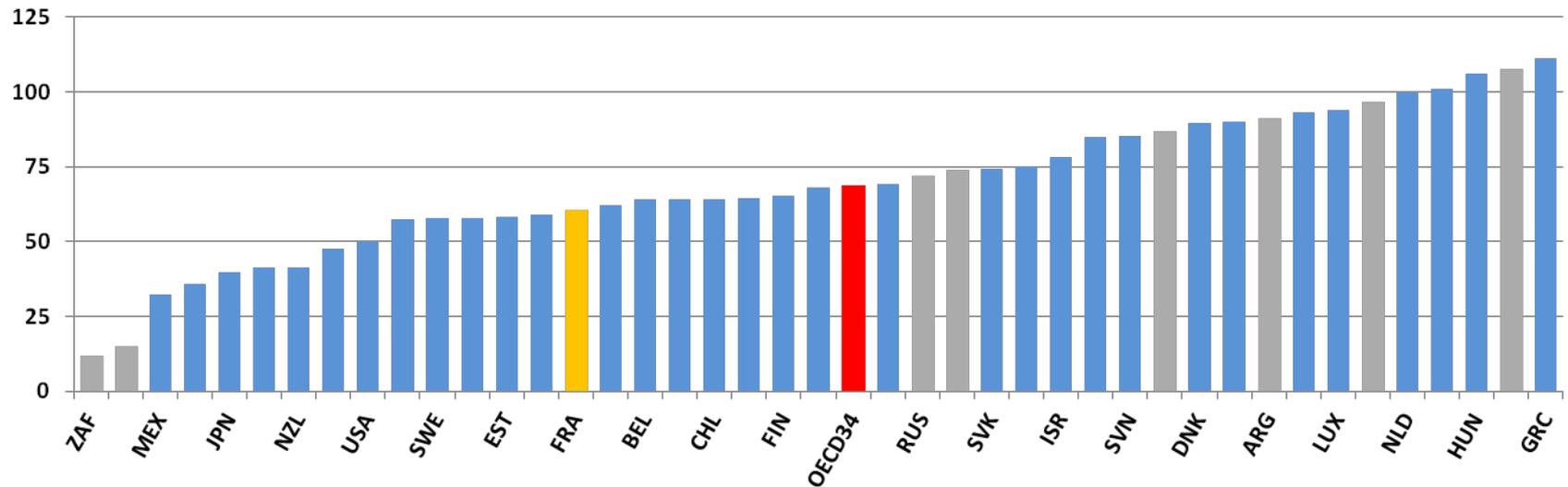
Des réformes brutales et injustes

Evolution de l'âge moyen de départ en retraite entre 2001 et 2011 (en années)



De 2001 à 2011, l'âge de la retraite a reculé de 2,1 ans en France (1,6 en moyenne européenne). Source : Alternatives économiques.

Des réformes brutales et injustes



Le taux de remplacement devrait baisser de 15 points entre 2008 et 2048 alors que le taux de remplacement pour un revenu moyen est pour la France (62%), inférieur à la moyenne de l'OCDE (70%).

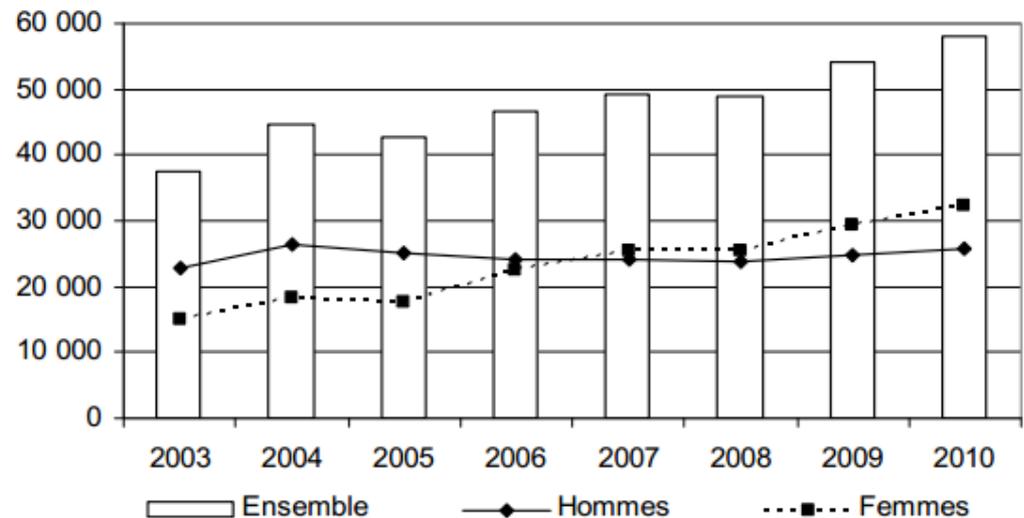
Source : OECD, Pensions at a Glance, 2011

Des réformes brutales et injustes

La décote pénalise les carrières courtes et accidentées ; les femmes sont plus souvent concernées.

Parmi les retraités de la génération 1942, le départ sans décote s'explique par l'âge pour 26% des femmes et 11% des hommes ; à l'inverse 52% des hommes partent sans décote en raison de la durée d'assurance alors que c'est le cas de 33% des femmes seulement. Source DREES, Les retraités et les retraites, édition 2013.

Pensions attribuées avec décote au régime général



Source : CNAV

Des réformes brutales et injustes

Génération	Trimestres acquis à 30 ans (en moyenne)	Trimestres pour taux plein	Âge où conditions remplies
1950	46,2	162 (40,5 ans)	60 ans
1978	31	176 (44 ans)	66 ans ½

Allongement et décote : un couple infernal pour les nouvelles générations. Ce n'est qu'après 66 ans, que la génération 1978 atteindrait des droits à taux plein si on lui demandait 44 ans de cotisation. Source : rapport Moreau 2013.

Des réformes brutales et injustes

- Le niveau de vie des retraités est équivalent à celui des actifs (2006). Rien ne justifiait la réduction des pensions.
 - Mais les inégalités se creusent du fait des revenus du patrimoine ;
 - Les inégalités se creusent entre retraités de générations différentes du fait de l'indexation des pensions sur les prix.

Des réformes brutales et injustes

► Des réformes qui ont creusé les inégalités

Rapports inter déciles des pensions liquidées.

Lecture : en 2011, pour la FPE les 10% pensions les plus élevées sont au moins 3,35 fois supérieures aux 10% des pensions les plus faibles.

L'accroissement du rapport interdécile traduit une plus grande dispersion des pensions.

Source : rapports annuels sur l'état de la Fonction publique.

Indicateurs calculés par nos soins.

	FPE	FPT	FPH
2007	2,92	2,74	2,51
2011	3,35	4,21	4,28

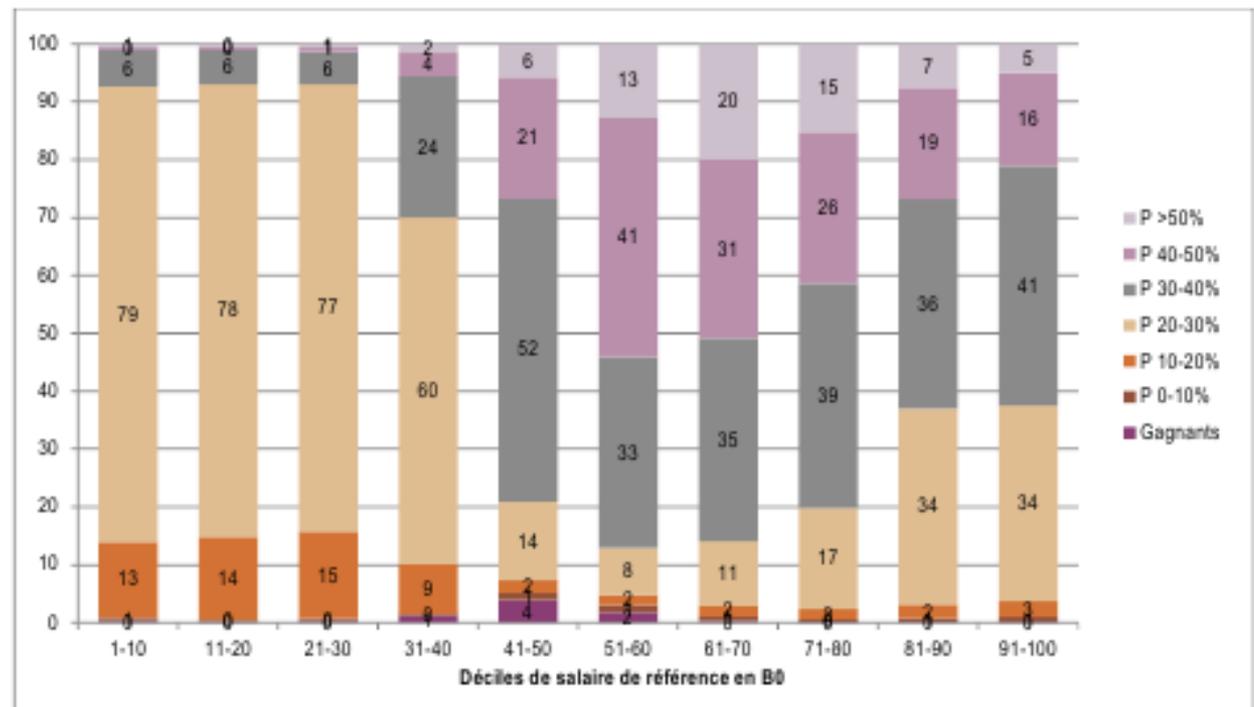
Pour presque tous, la perte est d'au moins 20%. Les pertes sont plus massivement concentrées sur les classes centrales (entre les déciles de revenus de 4 à 8). Les deux derniers déciles (les plus hauts revenus) sont relativement plus épargnés.

► Des réformes qui ont creusé les inégalités

Gagnants / perdants aux réformes

Répartition par décile de salaire en B₁ des Gagnants, Neutres et Perdants aux réformes des retraites de 1993, 2003 et 2008 sur le cycle de vie.

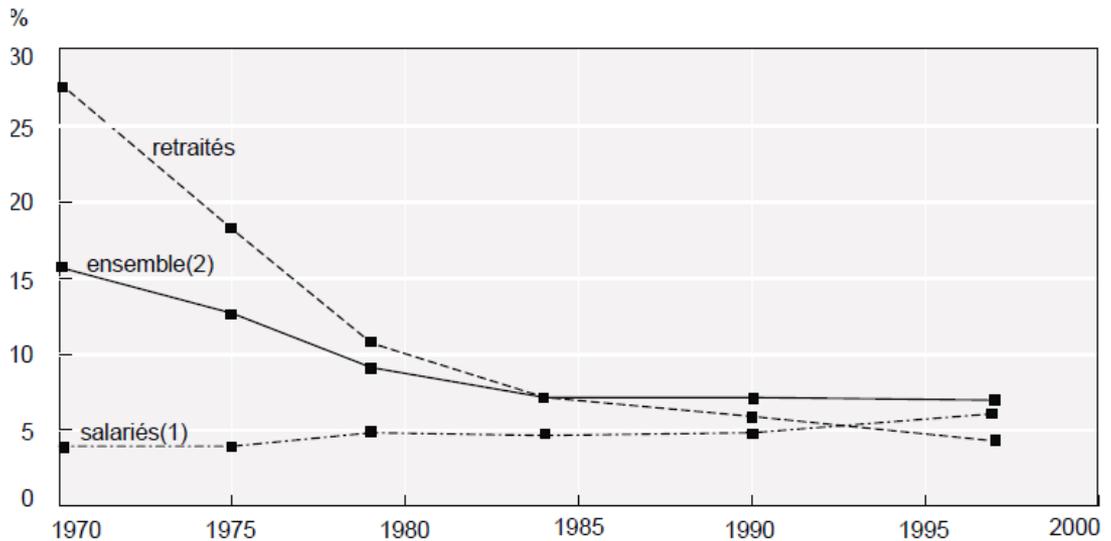
Indicateur : cumul des pensions versées sur le cycle de vie



Des réformes brutales et injustes

Dans la 2^{ème} moitié du XX^e siècle, la généralisation des régimes publics de retraite a permis de réduire fortement le taux de pauvreté des retraités.

De 1970 à 1995, il y a eu une baisse de 28% à 4% (seuil de pauvreté à 50% du revenu médian. Source INSEE).



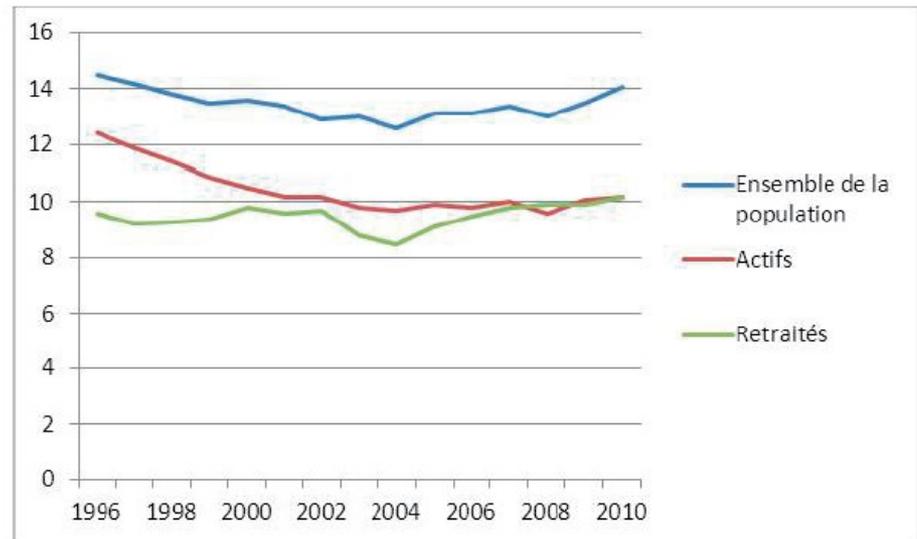
1. les chômeurs ayant déjà travaillé sont intégrés dans la catégorie des salariés.
2. outre les salariés et les retraités, l'ensemble comprend les indépendants et les autres inactifs.

Des réformes brutales et injustes

Du fait des réformes intervenues depuis 1987, et en particulier du fait de l'indexation des pensions sur les prix, la tendance s'inverse.

A partir de 2004, le taux de pauvreté chez les retraités augmente.

(taux de pauvreté à 60% du revenu médian, source INSEE).



Sources Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA.

Les fausses évidences

« On vit plus longtemps, il est normal de travailler plus longtemps ».

FAUX !

- A qui doit profiter ce progrès ? Aux travailleurs ou au patronat, aux actionnaires ?
- Du fait de l'augmentation de la productivité, la part de la vie consacrée au travail est passée de $\frac{2}{3}$ à $\frac{1}{2}$ en un siècle. Faire travailler plus longtemps veut mettre fin à cette évolution.

Les fausses évidences

« On vit plus longtemps, il est normal de travailler plus longtemps ». **FAUX !**

L'allongement couplé à la décote, c'est
– la baisse des pensions

Pour la génération 1974, l'espérance de vie professionnelle serait de 35 ans pour les hommes, 33 ans pour les femmes....

La durée d'assurance requise (41,5 ans actuellement) n'a rien à voir avec cette norme !

Les fausses évidences

« On vit plus longtemps, il est normal de travailler plus longtemps ». **FAUX !**

L'allongement couplé à la décote, c'est aussi

- une double peine pour les plus jeunes pour qui les emplois se libèrent moins vite et à qui on demande de travailler toujours plus longtemps.

Les faits déjà constatés : tandis que le taux d'emploi des seniors (55 à 65 ans) progressait de 38% à 46% entre 2007 et 2012, le taux de chômage des jeunes (15 à 25 ans) passait de 6,6% à 9,9% (+50%).

Les fausses évidences

« Les fonctionnaires sont privilégiés »

FAUX !

Des règles différentes mais des taux de liquidation comparables (c.f. rapport Moreau)

Pour les fonctionnaires,

- le traitement des six derniers mois, c'est favorable
- Le décompte de la durée d'assurance par jour, c'est défavorable... en 2011, 18% des pensions avec décote dans la FPE et 7% au régime général.

Les fausses évidences

Pourquoi modifier la référence au traitement des six derniers mois ?

Pour le rapport Moreau, pour se donner un «outil de pilotage » : il faut des « salaires portés au compte » que l'on revalorise différemment selon la conjoncture (sur les prix, ou les prix moins x%...)

Inacceptable pour tous !

Les fausses évidences

« Les inégalités Femmes / Hommes ne sont pas dues à la retraite ».

FAUX !

Allongement et décote creusent les inégalités de carrière et de salaires.

Les écarts de salaire sont réels (20%, même dans le public 15%) mais les inégalités sont amplifiées à la retraite du fait même des règles de liquidation. Les pensions des femmes représentent 53% de celles des hommes (CNAV, pensions de droit direct).

Les fausses évidences

« Décote / surcote permettent la liberté de choix »

FAUX !

- Quelle liberté pour ceux des salariés qui ne sont plus en activité au moment de liquider leur pension (une majorité pour le régime général) ?
- Quelle liberté pour ceux qui travaillent dans des conditions difficiles à supporter ?

Les fausses évidences

« Un régime unique résoudrait la situation des
polypensionnés »

FAUX

l'argument cache surtout un véritable bouleversement.

Pour les polypensionnés, il est urgent de revoir les règles de coordination

- par la proratisation au régime général qui conduirait à écarter les moins bonnes années pour calculer le salaire de référence
- par le rétablissement de la validation des services de non titulaires dans la FP, une meilleure prise en compte de l'activité antérieure lors de la titularisation.

Les fausses évidences

Un régime par points ou par comptes notionnels
(à la suédoise) ,

C'est un régime à « *cotisations définies* » :

- les prestations sont ajustées aux circonstances économiques...
- la question des objectifs, des besoins de financement n'est plus posée !

Mesures 2013

- Maintien des bornes d'âge
 - 62 ans pour l'ouverture du droit
 - 67 ans pour l'âge du taux plein
- Maintien du système de décote et surcote

Mesures 2013

Cotiser plus longtemps

La durée de cotisation sera portée à 43 ans pour la génération 1973.

Sans changement pour ceux qui partent d'ici 2020.

Et plus

+ 0,15 point en 2014, + 0,05 point pendant les trois années suivantes.

Mesures 2013

Un compte personnel « pénibilité » qui pourrait concerner 20% des salariés du secteur privé donnant droit à formation, à temps partiel, à départ anticipé (2 ans maximum).

Les départs anticipés n'interviennent pas avant 60 ans.

Mesures 2013

**Les pensions de retraite seront revalorisées ...
avec retard : le 1^{er} octobre au lieu du 1^{er} avril.**

Economies escomptées : 600 millions d'€ en
2014 ; 1,4 Mds € en 2020.

La majoration de la pension des parents de trois
enfants ou plus sera incluse dans les revenus
imposables.

Mesures 2013

Un effort supporté par les seuls salariés et les retraités

Car l'augmentation des cotisations patronales sera compensée par une baisse des cotisations patronales pour la branche famille de la sécu.

Qui paiera ?

Les orientations défendues par la FSU

- Droit à la retraite à 60 ans.
- Une durée qui permette d'atteindre 75% de ses revenus d'activité ; soit 37,5 ans dans les conditions actuelles.
- Prise en compte des années d'étude, de formation, de recherche du premier emploi.
- Suppression du système de décote / surcote.

Les orientations défendues par la FSU

- Lutte contre la pénibilité (départs anticipés, aménagement des conditions de travail en fin de carrière).
- Reconstruction du droit des mères fonctionnaires.
- Reconstruction du minimum garanti (FP) et du minimum contributif.
- Indexation des pensions sur les salaires.

Les orientations défendues par la FSU

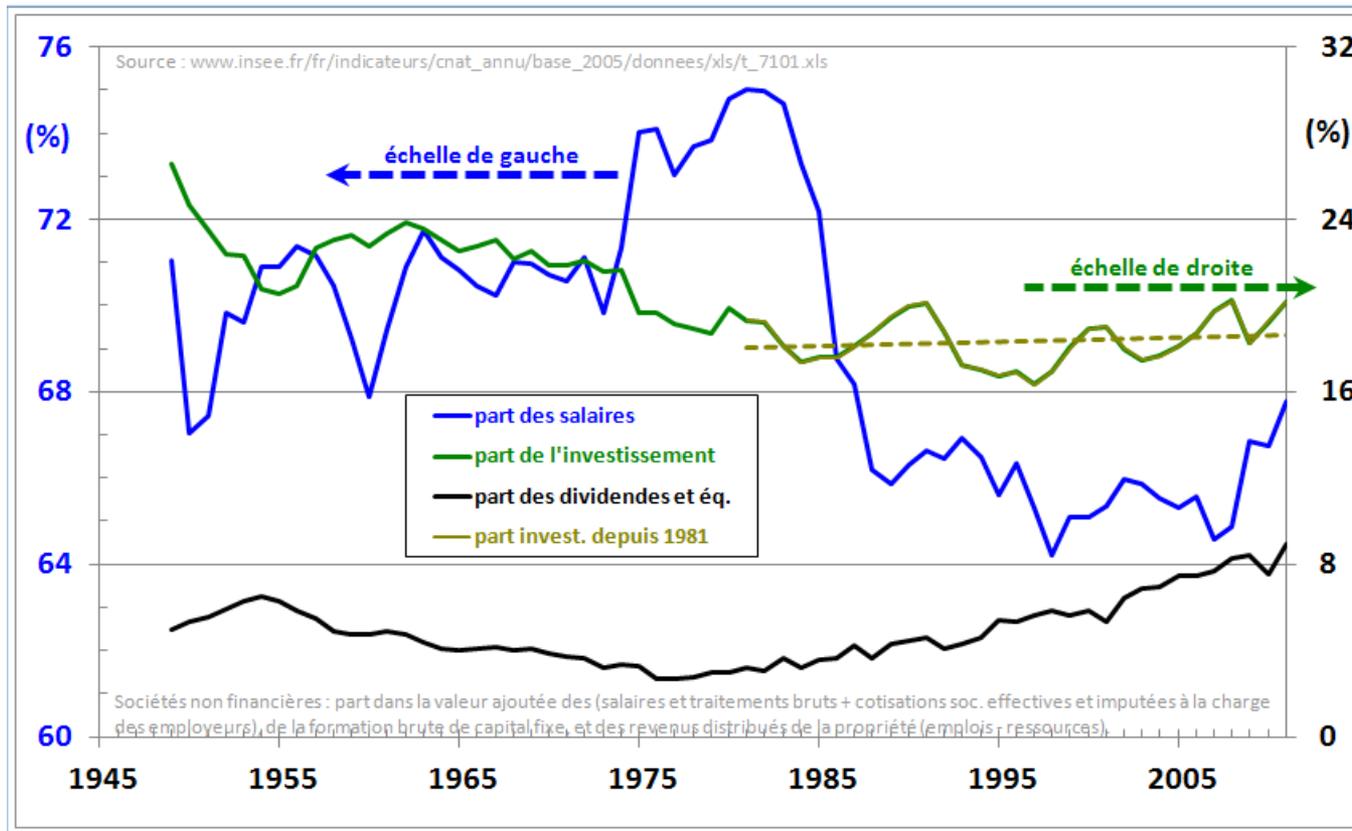
- Maintien et amélioration du code des pensions.
- Correction de la situation des polypensionnés.

Financer les retraites

En partageant mieux le travail et les richesses produites.

- Lutter contre l'évasion et la fraude fiscale ;
- Revoir les exonérations et exemptions de cotisations ;
- Augmenter le volume des cotisations.

Financer les retraites



Depuis 1975, la part des dividendes a triplé au détriment des salaires. Une tendance à inverser.

Source ATTAC- Rhône

Financer les retraites

Depuis 1985 et jusqu'à aujourd'hui, la part des salaires ⁽¹⁾ dans la valeur ajoutée des sociétés non financières varie entre 64 et 68%, alors qu'auparavant, elle était toujours supérieure à 68%.

La part des profits réinvestis reste stable autour de 18,5% tandis que les dividendes distribués aux actionnaires sont passés depuis 1975 de 3 à 9%.

(1) Salaires bruts plus cotisations sociales employeurs effectives.

Financer les retraites

L'équilibre malsain qui s'est installé est source de concentration des richesses et générateur de crise ; il doit être rompu.

Les revendications et les propositions du mouvement syndical pour le financement des retraites, de la protection sociale, du bien commun que représente le service public sont non seulement crédibles, elles sont nécessaires.

Retraite 2013

- Les évolutions démographiques ne sont pas une nouvelle donne.

Ce sont la crise financière de 2007/8 et ses prolongements,

le niveau très élevé du chômage

qui expliquent le déficit des régimes.

- La FSU s'opposera aux « *solutions* » qui s'inscriraient dans la continuité des réformes précédentes ou qui seraient susceptibles d'aggraver la récession.

Retraite 2013

Un comité de surveillance est installé...

...qui pourra formuler des préconisations pour rester dans la « trajectoire de l'équilibre financier ».

Comme les mesures retenues s'inscrivent dans les politiques d'austérité et risquent de déboucher sur de nouveaux déficits, rien n'est réglé.

Calendrier

- 18 septembre, conseil des ministres
- 30 septembre : examen à l'assemblée nationale en commission
- 7 octobre : débat à l'assemblée nationale
- 25 octobre : au Sénat

Poursuivons notre campagne !

Réparer les injustices et rétablir la confiance.